



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Clause M

Suite à des rencontres avec les RH et notre conseillère syndicale on a une meilleure compréhension de la manière d'adhérer à cette clause.

Selon le texte de la convention, toutes personnes qui veut se prévaloir de la clause doit faire parvenir tous ses diplômes ou autres papiers pertinents a Claudine Drolet dans le but de vous inscrire et démontrer votre intérêt.

Comme vous avez pu le constater dernièrement, il n'y a pas eu d'affichage pour cette clause. Donc si vous avez un intérêt pour un métier, c'est à l'employé de faire les démarches pour adhérer à la clause M